

**Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire
(IPC)
Côte d'Ivoire**

Décembre 2006 – août 2007

1. Contexte

La Côte d'Ivoire fait face à une crise sociopolitique depuis septembre 2002 et a été confrontée à des mouvements de population, à un ralentissement économique et une exacerbation des tensions intercommunautaires. Pendant plus de quatre ans, le pays a été coupé en deux, d'Est en Ouest, par une « Zone de Confiance » sous contrôle de forces internationales, le Nord étant aux mains des « Forces Nouvelles » et le Sud aux mains des forces loyales au Gouvernement. La signature des accords de paix de Ouagadougou en mars 2007, a permis une stabilisation de la situation, le démantèlement de la Zone de Confiance et la relance du processus de paix.

La décision de développer la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire a été prise en mars 2007 et s'est concrétisée par la création en juin 2007 du « Groupe de Travail IPC », issu du « Groupe sectoriel Sécurité alimentaire et Nutrition ». Ce groupe de Travail a été formé à ce nouvel outil au cours de deux ateliers de formation (19-21 juin 2007 et 31 juillet-2 août 2007). Ce groupe réunit des Représentants de Ministères (Agriculture, Production Animale et Ressources Halieutiques, Commerce et Santé), des agences des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OCHA, PNUD) et des ONG internationales (Action contre la Faim, Solidarités, Caritas). Il s'est ensuite réuni à plusieurs reprises (18 août, 30 août, 13 septembre et 18 septembre 2007) pour analyser la situation humanitaire et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. Le Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire est enthousiasmé par cet outil et souhaite vivement se l'approprier à moyen terme.

L'objectif de cette note est de soumettre aux pairs les analyses et les conclusions du Groupe de Travail – IPC » pour améliorations éventuelles, avant d'entreprendre un second cycle d'analyse.

2. Sécurité alimentaire : Classification de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est classée en phase 1 (généralement en sécurité alimentaire) ou en phase 2 (insécurité alimentaire chronique).

Zone « généralement en sécurité alimentaire » : Il s'agit du Sud d'une ligne allant de Taï à Duékoué qui emprunte ensuite le sud de l'ex-Zone de Confiance jusqu'à M'Bahiakro, où elle suit la frontière administrative de la Région du Zanzan jusqu'à la frontière avec le Ghana. Elle inclut donc les Régions du

Bas Sassandra, du Sud Bandama, du Fromager, des Lagunes, du Sud Comoé, du Moyen Comoé et le sud des Régions du N'zi Comoé, des Lacs, de la Marahoué et du Haut Sassandra.

Zone « *insécurité alimentaire chronique* » : Il s'agit du Nord de cette même ligne. Elle inclut les Régions du Moyen Cavally, des 18 Montagnes, du Bafing, du Denguélé, du Worodougou, des Savanes, du Zanzan et le nord des Régions du N'zi Comoé, des Lacs, de la Marahoué et du Haut Sassandra.

3. Alertes précoces

Deux alertes ont été lancées :

- simple dans la Région des Savanes, à cause des aléas climatiques exceptionnels ayant provoqué un retard de la saison agricole de un à deux mois et faisant peser le risque de rendements mauvais à très mauvais, si les pluies s'arrêtent en octobre.
- Alerte à risque modéré dans les Départements de Bangolo, Duékoué, Guiglo et Bolequin, où l'insécurité alimentaire qui affecte jusqu'à 47% des ménages pourrait s'aggraver en cas de résurgence de conflits intercommunautaires, possibles si le processus de paix échoue.

4. Causes de l'insécurité alimentaire

Le sud de la Côte d'Ivoire a été nettement moins affecté par le conflit. Les déplacements de populations en milieu rural ont été très limités, seules les villes ont vu l'arrivée de populations déplacées fuyant les zones de conflit ouvert ou dangereuses pour leur sécurité. Les moyens d'existence des ménages sont fondés principalement sur la culture du café, cacao, hévéa ou palmier à huile dont les prix sont stables ou orientés à la hausse d'une part, et sur les cultures vivrières itinérantes sur brûlis d'autre part. Les approvisionnements sont assez satisfaisants malgré les taxes routières illégales de plus en plus contraignantes.

Le nord du pays est en insécurité alimentaire chronique à cause des principaux points suivants :

- Crise cotonnière qui prive les planteurs de leur principale source de revenus et qui provoque leur endettement ;
- La baisse du prix de l'anacarde, autre source de revenus, qui provoque un manque à gagner pendant la période de soudure ;
- Baisse des avoirs relatifs aux moyens d'existence en particulier, baisse des effectifs bovins, qui prive les cultivateurs de rendements satisfaisants, accès à l'éducation et à la santé limité, appauvrissement des sols, absence de l'administration.

L'Ouest est en insécurité alimentaire chronique à cause des principaux points suivants :

- mouvements de populations : nombreux ménages déplacés et mouvements de retour ;
- faiblesse des moyens d'existence, en particulier par manque de main d'œuvre et d'intrants de qualité, qui provoque la réduction des superficies consacrées au vivrier, de faibles rendements et une pauvre diversité alimentaire ;
- dysfonctionnement accentué de la filière café cacao.

5. Contraintes

1. Le taux d'urbanisation atteint plus de 40% en Côte d'Ivoire mais seules les données nécessaires à l'IPC étaient disponibles pour les zones rurales ;
2. A l'exception du suivi des récoltes, les données utilisées datent du deuxième semestre 2006 ;
3. Les tableaux standardisés n'ont pas été remplis étant donnée l'absence de phases 3, 4 ou 5.
4. La carte des moyens d'existence en Côte d'Ivoire n'a pas encore été conçue. Le zonage devrait davantage suivre les zones de moyens d'existence plutôt que les limites administratives ;
5. Des analyses IPC d'autres pays, validées par les pairs n'étaient pas disponibles ;
6. La question de la complémentarité entre IPC et le CILSS n'est toujours pas clarifiée.

6. Questions et recommandations

1. Les données de mortalité juvéno-infantile ne sont disponibles que sous forme du quotient de mortalité exprimé en nombre de décès probables pour 1000 naissances. Il faudrait des seuils par phase ;
2. Les notions d' «endémie », « épidémie », « pandémie » sont spécifiques de chaque pathologie (paludisme, méningite, tuberculose, rougeole,...). Il faut clarifier les seuils ;
3. Etant donnée qu'il n'y a pas de zone de crise en Côte d'Ivoire (phase 3, 4 et 5), le groupe n'a pas travaillé les attributs définitoires. Ne faut-il cependant pas préciser ces attributs en zone à risque ?

7. Prochaines étapes

- Octobre/novembre 2007 : Validation de l'analyse par les pairs et organisation d'un atelier « leçons apprises » avec les membres du groupe sectoriel ;
- Janvier/avril : deuxième cycle d'analyse avec les données mises à jour (Evaluations des récoltes, enquêtes nutritionnelles, conditions de vies des déplacés internes,...).